Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0079-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 16 novembre 2026

Date de convocation :
10 novembre 2026

Date d'affichage :
10 novembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 13

L'an deux mil vingt-six, le lundi seize novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Aurélie MARZIN, Patrick BOURBLANC, Audrey PIERRES, Benoit DUCHEMIN, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Pascal LEMARCHAND, Yoann MOTTAIS (arrivée 20h45), Léa BENITEZ, Damien MACE, Claudie LE MEHAUTE (arrivée 21h15), Marine OLLIVO, Sylvain FRELAUT.

Absent excusé : Magali LISCORNET

Secrétaire de séance : Léa BENITEZ

DCM2026/079 : SALLE DES FETES : ACQUISITION D'UN FOUR

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de moderniser les équipements de la cuisine de la salle des fêtes.
Le matériel actuel, à savoir un four fonctionnant au gaz, ne répond plus de manière optimale aux exigences de sécurité, de simplicité d'utilisation et de performance attendues par les utilisateurs (associations, particuliers, traiteurs).
Afin de sécuriser les locaux, de supprimer les risques liés à l'utilisation du gaz en intérieur et de faciliter la maintenance, il est proposé de remplacer ce piano à gaz par un ensemble de cuisson entièrement électrique, comprenant un four électrique performant.

Deux devis ont été reçus :

Entreprise	Four
METRO	2011.28€ HT
METRO	2632.28€ HT (+ option support pour four 621.00€ HT)
THERMI FROID	4 propositions comprise entre 5301.14€HT et 6 324.80€HT

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20261116-2026_0079-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de retenir la proposition de METRO pour un montant de 2632.28€HT**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document dans le cadre de cette opération**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La Secrétaire de séance,
Léa BENITEZ

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE